

**Délibération 2021 / 08-06**

**L'an deux mil vingt et un, le onze août à quatorze heures**, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Raymond RABETEAU, Maire.

**Etaient présents les Conseillers municipaux** : Mr Anthony BUYS, Jean-Jacques BORD, Didier LASSÉCHÈRE, Raymond RABETEAU, Christian FAUGERON, Maurice BESSE, Mme France-Noëlle GIMENEZ, Mireille LILLE-PALETTE RECONDU, Claudine DAURY-NEYRET, Jacques FAURE, Jean-François CHAMPEAU.

**Etaient absents** : M. Cédric LECOMTE, Mr Arnaud PICOUT (Procuration à Mr FAURE Jacques).

**Secrétaire de séance** : Mme France-Noëlle GIMENEZ

\* \* \* \* \*

**COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES**  
**Rapport 2020**

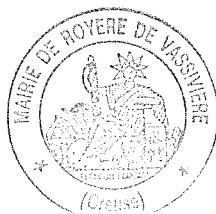
Monsieur le Maire :

- expose à ses Collègues que la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la Communauté de communes Creuse Sud-Ouest s'est réunie le 27 mai 2021,
- informe que la CLECT s'est prononcée favorablement sur le rapport définitif établi au titre de l'année 2020.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve le rapport définitif établi pour l'année 2020 par la Commission locale d'évaluation des charges transférées de la Communauté de communes Creuse Sud-Ouest,
- charge Monsieur le Maire de notifier cette décision à la Communauté de communes.

Fait et délibéré en Mairie, le 11 août 2020



Le Maire,

Raymond RABETEAU